



RAPPORT D'ACTIVITÉS

2019

- www.cawab.be -

Table des matières

1.	Informations générales	03
2.	Introduction	06
3.	Champs d'action	07
4.	Fonctionnement du Collectif	09
5.	Actions 2019	09
6.	Mission d'accompagnement dans la mise en œuvre du Handistreaming	19
7.	Plateforme « Agir pour l'accessibilité »	20
8.	Vie de l'Association	20
9.	Communication	22
10.	Le CAWaB dans la presse	26
11.	Comptes annuels 2019	27
12.	Conclusions et perspectives	28

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

DATE DE CRÉATION

L'ASBL a été créée le 29 avril 2016 (parution au Moniteur belge : 27 juillet 2016), sous le nom de **Collectif Accessibilité Wallonie Bruxelles**, en abrégé CAWaB.

BUT DE L'ASBL

L'association a pour but de défendre et promouvoir l'accessibilité.

Par « **accessibilité** », l'association entend toutes les mesures appropriées pour assurer aux personnes à mobilité réduite, sur la base de l'égalité avec les autres, l'accès à l'environnement physique, aux transports, à l'information et à la communication, y compris aux systèmes et technologies de l'information et de la communication, et aux autres équipements et services ouverts ou fournis au public, tant dans les zones urbaines que rurales.

Ces mesures, parmi lesquelles figurent l'identification et l'élimination des obstacles et barrières à l'accessibilité, s'appliquent, entre autres :

- Aux bâtiments, à la voirie, aux transports et autres équipements intérieurs ou extérieurs, y compris les écoles, les logements, les installations médicales et les lieux de travail ;
- Aux services d'information, de communication et autres services, y compris les services électroniques et les services d'urgence.

Par « **personne à mobilité réduite** », l'association entend toute personne gênée dans ses mouvements en raison de sa taille, de son état, de son âge, de son handicap permanent ou temporaire ainsi qu'en raison des appareils ou instruments auxquels elle doit recourir pour se déplacer.

Plusieurs facteurs peuvent diminuer l'aisance à circuler : le handicap physique, la cécité, la surdité, la déficience intellectuelle, la grossesse, l'accident, les difficultés de compréhension de la langue ou simplement l'encombrement par l'utilisation d'un caddie, d'un landau, de colis, de bagage.

Elle peut entreprendre toutes activités pouvant contribuer à la réalisation de ce but et notamment :

- La sensibilisation
- La création, la validation, la publication ou la diffusion d'outils de référence
- La militance
- Le développement de partenariat et/ou de réseau
- L'action en justice
- Le soutien aux actions locales

SIÈGE SOCIAL

Suite à l'Assemblée Générale, le siège social est, désormais, établi Avenue Jules Bordet 13, à 1140 Bruxelles.

SIÈGE D'ACTIVITÉ

Le siège d'activité est établi Rue de la Pépinière 23, à 5000 Namur.

COMPOSITION DU CAWAB

Constitution de l'Assemblée Générale

Le CAWaB est constitué des ASBL suivantes :

- ABMM - Association Belge contre les Maladies neuro-Musculaires
- ABP - Association Belge des Paralysés
- **Access-i**
- Altéo
- AMT Concept - Accès et Mobilité pour Tous
- AccessAndGo (anciennement ANLH)
- **APEDAF - Association de Parents d'Enfants Déficients Auditifs Francophones**
- ASPH - Association Socialiste de la Personne Handicapée
- Atingo
- Eqla (anciennement ONA)
- GEH - Groupe d'Entraide aux Hémiplegiques
- Inclusion
- **Info-Sourds**
- Ligue Belge de la Sclérose en Plaques
- Ligue Braille
- **Mouvement Personne d'Abord**
- Œuvre Fédérale Les Amis des Aveugles et Malvoyants
- Passe le Message à ton Voisin
- Passe Muraille
- Plain-Pied
- SISW - Service d'Interprétation des Sourds de Wallonie

Les 4 associations, reprises en gras, ont rejoint le CAWaB en 2019 alors que 2 associations l'ont quitté (AccessA pour cession d'activités et ASBBF).

Constitution du Conseil d'Administration

Au 31 décembre 2019, les membres du CA sont les personnes suivantes :

- DEFOURNY Anne, Altéo
- DEMARTIN Stéphanie, Les Amis des Aveugles

- HARMEGNIES Phillipe, Passe Muraille
- HERMAN Stéphanie, AccessAndGo
- HUET Jean-Marie, ABMM
- LIEGEOIS Frédéric, ABP
- MESSAOUDI Ouiam, ASPH
- NICOLAÏ Joël, Plain-Pied
- PAPIA Mélanie, Inclusion
- PEETERS Nino, Passe le Message à ton Voisin
- SNOECK Vincent, Atingo

Constitution du bureau

Le bureau est constitué des personnes suivantes :

- PEETERS Nino, Président
- HERMAN Stéphanie, Vice-Présidente
- SNOECK Vincent, Trésorier
- DEFOURNY Anne, Secrétaire

Constitution de l'équipe permanente

Au 31/12/2019, l'équipe permanente est constituée de :

- Mathieu Angelo, Directeur
- Marilou Thieren, Assistance de direction
- Maia Neira Caballero, Chargée de communication

2. INTRODUCTION

Créé le 25 avril 2006 pour, dans un premier temps, fédérer des connaissances techniques afin de travailler sur une révision du Règlement Régional d'Urbanisme bruxellois (RRU), le CAWaB, sous la forme d'une association de fait, s'est très vite agrandi pour devenir un organe représentant l'intérêt des personnes à mobilité réduite pour toutes les questions relatives à leur accessibilité.

Tant les associations représentatives des personnes handicapées, les bureaux experts en accessibilité que les pouvoirs publics ont rapidement mesuré l'intérêt de fédérer les forces, compétences et avis, autour des questions relatives à l'accessibilité. La présence, au sein d'un même organisme, d'associations représentatives des personnes handicapées (multi ou uni handicap) et d'associations expertes en accessibilité, constitue, depuis sa création, une des grandes forces du CAWaB.

De cette union, sont nées de multiples actions qui ont transformé le paysage de l'accessibilité en région francophone de Belgique. Quelques exemples marquants : révision du RRU, amélioration très sensible de l'accessibilité des élections, création d'Access-i, action en justice contre les discriminations dans les transports en commun, rédaction de manuels de références unanimement reconnus, influence forte sur les programmes politiques régionaux avec l'action « 2025 accessible ». Suite à cette action, menée en 2014, les sollicitations ne manquent pas et la nécessité de créer une ASBL s'est imposée afin de pouvoir être reconnu par les autorités publiques. Ce fut chose faite le 29 avril 2016.

Ces dernières années, le CAWaB a pu compter sur le soutien de CAP48, de l'AViQ (Action Sociale en Région Wallonne), du Service Phare à Bruxelles (CoCoF), d'Equal Brussels pour certains projets et également de Bruxelles Mobilité. Combinées à une subvention à l'emploi en Wallonie, ces différents soutiens permettent d'assurer la coordination et la communication des actions du Collectif.

L'asbl a pu dès lors accentuer ses échanges et multiplier ses interpellations et présences dans les organes consultatifs. La mise en place de la coordination du Collectif permet également aux membres d'échanger et construire ensemble des positions et les défendre auprès des nombreux interlocuteurs du CAWaB.

Par ailleurs, en 2019, le CAWaB a pu bénéficier d'une nouvelle forme de reconnaissance des pouvoirs publics. Agréé en avril comme « association subventionnée ayant pour objectif l'amélioration de l'environnement urbain et du cadre de vie en Région de Bruxelles-Capitale », l'asbl bénéficiera de subsides de fonctionnement de la Région Bruxelloise pour les 5 prochaines années. En Wallonie, un soutien pluriannuel (3 ans) est voté en mai 2019, lors du dernier Conseil des Ministres de la législature.

Cette année 2019 était capitale du fait de son échéance électorale au mois de mai dernier. Ce rapport d'activités vous offrira un aperçu complet des actions du CAWaB durant cette année riche en échanges, rencontres, débats, militance, sensibilisations, ... en espérant qu'elle soit annonciatrice de grands projets pour la nouvelle législature et les nouveaux gouvernements.

3. CHAMPS D'ACTION

L'accessibilité est une compétence transversale, le CAWaB traite dès lors de nombreuses thématiques en Assemblée Plénière ou au sein de groupes de travail thématiques.

L'ACCESSIBILITÉ DU CADRE BÂTI

Le Collectif agit pour faire évoluer les normes légales d'accessibilité contenues dans le CoDT (ex-CWATUPE) (articles 414 et 415) et dans le RRU (Titres 4 et 7). Par ailleurs, le CAWaB sensibilise via la promotion du « [Guide d'aide à la Conception d'un bâtiment accessible](#) ». Enfin, il milite pour une application plus stricte des règlements d'urbanisme et demande la mise en accessibilité progressive du cadre bâti existant.

L'ACCESSIBILITÉ DU LOGEMENT

Les membres du CAWaB agissent au sein du « consortium [Construire Adaptable](#) » qui vise à promouvoir le logement adaptable, à accompagner les professionnels et à travailler à la définition des critères de conception de ce type de logements.

Le CAWaB milite également pour une plus grande disponibilité de logements accessibles, tant dans les logements sociaux que les logements privés.

L'ACCESSIBILITÉ DES ÉLECTIONS

Le CAWaB défend une meilleure accessibilité des bureaux et dispositifs de vote, mais également une meilleure communication et évaluation des mesures prises par les communes et régions pour l'amélioration de l'accessibilité des élections.

L'ACCESSIBILITÉ DES TRANSPORTS EN COMMUN ET DE LA MOBILITÉ

Le CAWaB se concentre sur les actions portant sur l'accessibilité des réseaux de bus, trams et métro à Bruxelles et en Wallonie.

Il se concentre également sur la problématique de l'accessibilité des Taxis, de l'espace public et des revêtements.

LA FORMATION DES FUTURS PROFESSIONNELS

Le CAWaB constate que l'environnement n'est pas suffisamment accessible pour une mobilité en autonomie dans l'espace public et les établissements ouverts au public. Il est, dès lors, important que les concepteurs de demain soient sensibilisés et conscientisés à cette réalité car « le handicap ne vient pas de l'individu mais de l'environnement ».

Par environnement accessible, on imagine, bien sûr, le travail de l'architecte, des largeurs de porte, de l'absence de marches, etc. mais ça n'est pas uniquement cela ; l'accessibilité,

c'est aussi et surtout des détails d'exécution et de conception, la communication, l'accueil, les services...

Le Collectif demande, dès lors, l'intégration de la compétence « accessibilité » dans les programmes de formation des futurs professionnels.

LE TRANSPORT FERROVIAIRE

L'objectif est d'interpeller les décideurs, Infrabel et la SNCB, sur l'importance de mettre en place un plan stratégique de mise en accessibilité, afin de proposer, à terme, un service de transport accessible à tous en autonomie.

L'ACCESSIBILITÉ DE LA COMMUNICATION ET DU NUMÉRIQUE

De plus en plus, les informations et les services sont exclusivement diffusés par canal numérique. Pour certains, l'accès à ces canaux de communication est plus compliqué en raison de l'âge ou du handicap. Les difficultés rencontrées sur internet et smartphones sont multiples et variées. Le CAWaB veut défendre également l'accessibilité des contenus proposés aux citoyens sur les canaux numériques.

L'ACCESSIBILITÉ AUX SOINS

A la demande des membres, l'accessibilité des hôpitaux et des établissements de soins a été abordée en fin d'année 2019. Un groupe de travail se constituera pour approfondir cette thématique dès 2020.

L'ACCESSIBILITÉ DU TOURISME

Suite à l'organisation du Sommet Mondial du Tourisme Accessible « Destinations for all » en 2018, le CAWaB se concentre également sur l'amélioration de l'accessibilité des infrastructures et de l'offre touristique à Bruxelles et en Wallonie.

AVIS TECHNIQUES

Le CAWaB rassemble l'expertise du vécu et l'expertise technique des normes et réglementations. A cet effet, il établit ou valide des normes techniques d'accessibilité et peut émettre des avis ou répondre à des demandes d'avis techniques ponctuelles.

Le CAWaB est consulté ou donne son avis également sur les nouvelles législations liées à l'accessibilité ou lors de révisions de textes légaux, de normes, ...

4. FONCTIONNEMENT DU COLLECTIF

Le fonctionnement d'un collectif d'associations, tel que le CAWaB, nécessite beaucoup de temps de concertation interne. Les recommandations formulées, les revendications et interpellations relayées aux décideurs, les avis rendus, ... sont tous soumis aux membres. Les remarques et avis sont pris en compte et compilés pour formuler une position commune aux associations qui composent le CAWaB. Ceci représente une force mais également une contrainte organisationnelle pour le collectif.

L'équipe permanente assure, depuis deux ans maintenant, le suivi de cette concertation. Les 21 associations du collectif se sont réunies 5 fois en réunion plénière en 2019 (janvier, mars, mai, septembre et décembre).

Les sujets et dossiers amenés par les membres en réunion sont ensuite travaillés par des sous-groupes thématiques et par l'équipe permanente. Avant chaque réunion plénière, un rapport est rédigé par les permanents afin que chacun reste au courant de l'avancement des projets et puisse interagir.

Un gros investissement a été réalisé en 2019 dans la communication entre les membres et vers eux. (Voir rubrique « Communication » de ce rapport)

Le Conseil d'Administration de l'asbl s'est réuni 4 fois durant l'année.

5. ACTIONS 2019

Pour ses missions de défense et de promotion de l'accessibilité à Bruxelles et en Wallonie, le CAWaB a rassemblé les forces et l'expertise de ses membres dans divers projets.

DÉFENSE DE L'ACCESSIBILITÉ DANS LE CADRE DES ÉLECTIONS RÉGIONALES, FÉDÉRALES ET EUROPÉENNES

Mémorandum 2019

En vue des élections fédérales, régionales et européennes de mai 2019, [le CAWaB a élaboré un mémorandum à l'attention des partis politiques](#). Ce document est le fruit d'une collaboration étroite entre tous les membres du CAWaB dont l'objectif unique était d'améliorer l'accessibilité et l'autonomie de tous. Ce mémorandum aborde l'accessibilité dans de nombreux domaines tels que la mobilité et les transports, les voiries, les bâtiments ouverts au public, la communication et l'information ou encore, la formation des étudiants.

Organisation d'un débat politique pré-électoral

Le 26 mars 2019, le CAWaB organisait un débat politique portant sur l'accessibilité. Neuf représentants de partis politiques (CDH, CD&V, Défi, Ecolo, MR, NV-A, PS, PTB et sp.a.) étaient présents pour défendre leurs engagements en termes de mesures et d'actions à mettre en œuvre pour améliorer l'accessibilité durant la prochaine législature. De nombreuses thématiques ont été abordées au cours de ce débat : mobilité et transports, voiries, bâtiments ouverts au public, logements, accès au numérique, formation, ...

Quelques jours avant le débat, le CAWaB diffusait [une courte vidéo de chaque représentant politique, dans laquelle il présentait les principaux engagements de son parti pour améliorer l'accessibilité en Wallonie et à Bruxelles.](#)

Chaque parti a également rendu une grille d'engagements et d'actions à mettre en œuvre pour améliorer l'accessibilité dans chaque thématique abordée lors du débat, supports qui ont permis d'avoir une vision plus globale des engagements que les représentants déclaraient vouloir tenir pour la prochaine législature.

Ce débat politique, soutenu par Equal.Brussels, connut un franc succès puisque plus de 60 personnes y ont participé, toutes ayant eu l'opportunité d'échanger directement avec les représentants de partis politiques et, surtout, de rappeler que l'accessibilité pour tous doit constituer une des priorités de la législature 2019-2024.



Discours de clôture de Vincent Snoeck, ancien Président du CAWaB



Les neuf partis présents au débat

Négociations et formations des gouvernements

Suite aux élections, le CAWaB a suivi de près la formation des gouvernements régionaux et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi que les accords gouvernementaux et a tâché d'influencer ceux-ci afin d'y intégrer des mesures fortes en faveur de l'accessibilité.

Wallonie et Fédération Wallonie-Bruxelles

Ainsi, le CAWaB a été invité par les négociateurs, dans le cadre de la concertation de la société civile en Wallonie, pour la formation d'un « gouvernement coquelicot ». Le CAWaB se félicite de constater que la majorité des revendications qu'il a proposées au gouvernement wallon, lors de cette concertation, sont reprises identiquement dans la Déclaration de politique wallonne, avec une attention particulière à la mise en accessibilité des bâtiments ouverts au public, la désignation de référents « handicap et accessibilité » dans les organismes publics, une amélioration de l'accessibilité de la communication, ...

Vous pouvez consulter [l'ensemble des engagements relatifs à l'accessibilité dans la DPR wallonne et dans l'accord de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur le site internet du CAWaB.](#)

Région de Bruxelles-Capitale

Pendant la période de formation du gouvernement, le CAWaB a également été reçu par le groupe PS du Parlement Bruxellois. Malheureusement, le nouvel accord gouvernemental bruxellois se révèle être décevant dans de nombreuses compétences pourtant chères aux associations du CAWaB et aux personnes à mobilité réduite bruxelloises : l'amélioration de l'accessibilité des bâtiments et lieux ouverts au public, des infrastructures touristiques, de l'accessibilité de la communication, de l'accessibilité des Taxi bruxellois, l'augmentation du nombre de logements accessibles et adaptables, etc.

Vous pouvez consulter [les points importants de l'accord bruxellois liés à l'accessibilité sur le site internet du CAWaB](#).



Rencontre entre le CAWaB et les députés bruxellois du PS

Rencontres des nouveaux membres des gouvernements

La mise en place des gouvernements régionaux a été l'occasion de rencontrer les différents Ministres et chefs de cabinets en charge des matières liées à l'accessibilité.

Fin 2019, le CAWaB avait déjà rencontré, à Bruxelles, la Ministre Elke Van den Brandt (Mobilité et Sécurité Routière), le Cabinet de Nawal Ben Hamou (Egalité des Chances), de Rudi Vervoort (Taxis et Handicap) et de Pascal Smet (Urbanisme).

En Région wallonne, il a rencontré la Ministre Valérie De Bue (Tourisme) et le Cabinet de Pierre-Yves Dermagne (Pouvoirs locaux, Elections et Logement)

Les rencontres et le suivi de ces rencontres se poursuivront bien entendu en 2020.

TRANSPORTS PUBLICS EN WALLONIE

La thématique des transports publics, tant à Bruxelles qu'en Wallonie, occupe toujours une place importante au sein du CAWaB en 2019. En effet, de nombreuses actions sont mises en œuvre sur le terrain pour rendre plus accessibles les transports en commun wallons : campagne de sensibilisation, formation des chauffeurs, aménagements d'arrêts, ...

Comité de pilotage

Le Comité de pilotage assure le suivi de la convention qui lie l'OTW (Opérateur de Transport de Wallonie) avec le CAWaB. Cette convention couvre les revendications du CAWaB dans les domaines suivants : aménagement des arrêts, adaptation du matériel roulant, procédure d'embarquement, etc.

Ce Comité se réunit normalement tous les 6 mois, mais ne s'est réuni qu'une fois en décembre 2019. Une rencontre a été néanmoins organisée en septembre afin de rencontrer la nouvelle personne en charge du suivi de l'accessibilité et de la convention au sein de l'OTW.

En mars 2018, le gouvernement wallon a créé au sein du SPW Mobilité et Infrastructures, l'Autorité Organisatrice du Transport (AOT) et lui a confié les missions d'organisation, de régulation et de surveillance des systèmes d'exploitation du transport public de personnes. En 2019, le CAWaB et l'OTW ont souhaité proposer à l'AOT et au Cabinet du Ministre de la Mobilité de s'associer au Comité de pilotage. Le CAWaB a rencontré l'AOT en octobre dernier, qui a directement répondu positivement à cette proposition.

La Commission « Mobilité Wallonne » du CAWaB s'est réunie en novembre et a participé tout au long de l'année aux activités présentées ci-dessous.

Visite des différents modèles de bus en circulation (19/02)

Le CAWaB a été convié par l'OTW à visiter 7 modèles de bus utilisés par les TEC. L'objectif pour les TEC était de se rendre compte, pour chacun des modèles, des points forts et des points faibles en termes d'accessibilité. Cette visite a abouti à une demande concrète de l'OTW au CAWaB, visant à définir, du point de vue de l'utilisateur à mobilité réduite, les critères du « bus idéal ». Demande que le CAWaB a accepté de relever en collaboration avec deux de ses membres, Altéo et Atingo.

Workshop et élaboration d'un cahier des charges du bus idéal

En août 2019, le CAWaB, Altéo et Atingo ont organisé un workshop permettant à plus d'une cinquantaine de personnes d'exprimer leurs besoins et leurs attentes concernant l'accessibilité des bus de transport public. L'assemblée a été divisée en sous-groupes afin de bien cerner les difficultés liées aux différents types de handicap. Un cahier des charges du bus idéal sera édité en 2020 traduisant les besoins partagés lors de cette rencontre en prescriptions techniques à destination des opérateurs de transport.



Les participants au workshop du bus idéal

Visite du futur tram à Liège et avis

Différents membres du CAWaB ont eu l'occasion de visiter la maquette du futur tram de la ville de Liège le 1er octobre. De nombreuses innovations intéressantes y ont été vues, d'autres points nécessiteront cependant d'être adaptés pour assurer l'accès à tous en autonomie au nouveau tram de Liège. Le CAWaB a remis un document avec ses remarques et demandes d'amélioration. La concertation avec l'OTW à ce sujet se poursuit en 2020.



La montée et la descente devraient s'effectuer quasiment de plain-pied



Emplacement réservé aux utilisateurs de fauteuil roulant



Maquette du futur tram de Liège

TRANSPORTS PUBLICS À BRUXELLES

Le groupe de travail pour l'accessibilité des transports publics bruxellois suit de près l'évolution de l'accessibilité de la STIB, mais également des voiries, espaces publics et des taxis bruxellois.

Reconduite en 2019, la subvention de Bruxelles Mobilité a permis au CAWaB d'être présent dans la Commission Régionale de Mobilité (CRM). Cette commission et les sous-groupes de travail (CRM-PMR et CRM-Modes Actifs) impliquent une vingtaine de réunions par an.

Avis Good Move

Présenté à l'enquête publique en 2019 par les autorités bruxelloises, le plan Good Move est une réelle opportunité pour mettre en œuvre une amélioration de l'accessibilité à Bruxelles. [Le Collectif a dès lors émis de manière détaillée ses revendications dans le cadre de cette enquête publique.](#)

Les différents volets ont été analysés et diverses recommandations ont été émises sur la « Mobility vision » et ses conditions de réussite, ainsi que sur le « Plan d'Action », afin que ce projet tienne réellement compte de tous les usagers bruxellois.

Charte revêtements piétons

En 2019, Bruxelles Mobilité a édité une « [Charte revêtements piétons](#) », afin de mieux circonscrire un revêtement piéton accessible à tous. Le CAWaB, a été associé à la relecture de ce travail. L'objectif de cette charte est de décrire les conditions nécessaires à la mise en œuvre de revêtements piétons accessibles lors de tout nouvel aménagement. Cette charte a été approuvée par le gouvernement bruxellois en novembre 2019.

STIB

Fin 2018, et début de l'année 2019, le CAWaB faisait entendre à la Région, au Ministre de la Mobilité et à la STIB, son mécontentement et son impatience au sujet des projets de mise en accessibilité des transports publics bruxellois. Les échecs à répétition et le manque d'ambition étaient soulignés. Le CAWaB souhaitait alors obtenir des garanties de mise en œuvre de l'accessibilité, et non plus une simple "prise en considération" de cette problématique dans les projets...

Cette revendication était importante en cette année électorale, mais aussi de renouvellement du contrat de gestion et de démarrage de la mise en œuvre du plan stratégique de mise en accessibilité du réseau STIB sur 10 ans.

Dans l'attente de la concrétisation de ce plan et de la signature du contrat de gestion, le CAWaB a obtenu un certain nombre d'engagements de la part de la STIB et de Bruxelles Mobilité, ce qui a permis à tous de se remettre au travail dans un objectif commun d'amélioration de l'accès aux transports pour tous.

Par ailleurs, le CAWaB a milité jusqu'au jour de son approbation par le gouvernement pour tenter d'intégrer au contrat de gestion un maximum d'engagements contraignants en faveur de l'accessibilité.

Si l'ensemble des revendications n'ont pas toutes été formalisées noir sur blanc dans le contrat de gestion, il est à noter que le plan stratégique a été annexé au contrat de gestion liant la STIB et la Région, rendant les mesures prévues par ce plan contraignantes pour l'exploitant du réseau de transport bruxellois.

Les 14 mesures prévues dans ce plan seront désormais monitorées et pilotées au sein de la nouvelle TaskForce Accessibilité de la Région bruxelloise (créée par ce plan et orchestrée par Bruxelles Mobilité). En octobre 2019, avait donc lieu la première réunion de cette TaskForce, qui réunit la STIB, mais aussi la Région, le Cabinet de la Ministre, et dont le CAWaB est, bien entendu, partie prenante.

D'autres échanges ont eu lieu avec la STIB au sujet de l'accessibilité de l'enquête de satisfaction annuelle, du cahier des charges de l'étude d'incidence du projet d'extension de la ligne 3 et de la Navette autonome Sam-e que le CAWaB a pu visiter durant l'été au Parc de Woluwé.



Visite de la navette autonome avec la STIB



Rampe d'accès de la navette autonome



Arrêt provisoire testé dans le parc de la Woluwe

TAXI

Formation des chauffeurs sur l'accueil et la prise en charge des PMR

Bruxelles Mobilité a mis à jour, en juillet, le syllabus destiné aux candidats chauffeurs de taxis. Le CAWaB a été sollicité pour contribuer à la rédaction des informations concernant l'accueil des personnes à mobilité réduite : qui sont les PMR, leur accueil dans un taxi classique et dans un taxi mixte, ...

D'autre part, le CAWaB a eu l'occasion de rencontrer des parlementaires bruxellois ainsi que le Cabinet du Ministre Vervoort pour porter ses revendications en matière d'accessibilité et de disponibilité des taxis et ainsi sensibiliser les politiques aux besoins des PMR.

TRANSPORT FERROVIAIRE

En 2018, le CAWaB envoyait un courrier à la SNCB pour dénoncer son manque d'action pour améliorer l'accessibilité des chemins de fer belges. Ce courrier était cosigné par 55 associations représentant des milliers d'usagers concernés par l'accessibilité des trains. Cette mobilisation a permis au CAWaB d'être reçu par la Direction de la SNCB, accompagné de l'association Navetteurs.be.

Trois réunions ont eu lieu en 2019 et ont permis d'aborder de nombreuses problématiques et revendications. Par exemple : la différence entre les gares dites accessibles et celles où il est possible de réserver une assistance, l'achat de matériel roulant ne permettant pas l'accès de plain-pied, l'utilisation des rampes dans certains trains sans réservation, les rénovations qui n'incluent pas systématiquement l'accessibilité, la formation des accompagnateurs, etc. Le CAWaB demande également à la SNCB de réaliser un « plan stratégique » dans lequel elle s'engagerait à améliorer l'accessibilité de ses services.

Le 1er septembre, la SNCB a engagé un « manager accessibilité » et développement durable/responsabilité sociale. Pour le seconder spécifiquement dans la thématique de l'accessibilité, un « coordinateur accessibilité » prendra également ses fonctions au 1er janvier 2020.

Il est possible de relire [les comptes-rendus de toutes les réunions tenues entre le CAWaB, Navetteurs.be et la SNCB sur le site du CAWaB.](#)

Réunions SNCB-CAWaB-Unia spécifiquement sur les mesures à prendre pour l'accessibilités des gares bruxelloises

Parallèlement à ce travail global de demande d'amélioration de l'accessibilité des services de la SNCB, une réunion a été organisée afin de voir ce qui pouvait déjà être réalisé dans l'état actuel des gares bruxelloises pour améliorer l'accessibilité de celles-ci. L'idée était de relever des « quick win » possibles autour de 5 thèmes : les ascenseurs, les bâtiments de gare, les quais, l'accès au train et l'assistance.

Recommandations Unia-CAWaB pour un transport ferroviaire accessible

Unia, le centre interfédéral de lutte contre la discrimination et de défense de l'égalité des chances en Belgique, a décidé de mettre à jour ses recommandations sur l'accessibilité des transports ferroviaires. Le CAWaB a collaboré afin de diffuser des revendications communes, qui auront ainsi plus de poids auprès de la SNCB et du Ministre Fédéral de la Mobilité. Ce document couvre largement les besoins en matière de prise en compte générale de l'accessibilité, de l'accessibilité des trains, de l'accessibilité des gares et des quais, de l'assistance, de l'accès à l'information et à la communication.

Action de Rixensart (16/11)

Au mois de novembre, le CAWaB a participé à l'action «Accès pour tous aux quais et gares de Genval & Rixensart», où le CAWaB et l'ASBL Navetteurs.be étaient présents pour demander une meilleure accessibilité des quais pour les PMR via l'installation d'ascenseurs attendus depuis bien trop longtemps.

L'ACCESSIBILITÉ DU CADRE BÂTI

Règlement Régional d'Urbanisme (Bruxelles)

La refonte du Règlement Régional d'Urbanisme (RRU) a été mise à l'enquête publique cette année. [Le CAWaB a soigneusement analysé les articles qui régissent les normes d'accessibilité des bâtiments pour les personnes à mobilité réduite \(Titre IV\) et les normes concernant l'espace public, en ce compris les trottoirs, les traversées, ... \(Titre VI\) et a remis un avis documenté.](#) Le CAWaB a aussi rappelé quelques principes élémentaires pour une bonne cohabitation de tous au sein de l'espace public (besoin de dalles podotactiles, partage de l'espace entre les piétons et les cyclistes, etc.)

Plan d'Aménagement Directeur (PAD)

Les «Plans d'Aménagement Directeurs» (PAD) à Bruxelles sont un nouvel outil de la région, qui permet de déroger à certaines règles urbanistiques en vue de la réalisation de projets dits «stratégiques». Il en existe une dizaine actuellement sur le territoire de la région. Certains ont été mis à l'enquête publique et le CAWaB en a profité pour réclamer des quotas en matière de nombre de logements sociaux, de logements adaptés et de logements adaptables. Le Collectif défend, en effet, que ces logements ne seront pas

seulement utiles aux personnes ayant un handicap reconnu mais répondront également aux besoins d'une population vieillissante.

L'ACCESSIBILITÉ DES ÉLECTIONS

Evaluation de l'accessibilité des élections

Contrairement aux élections d'octobre 2018, les élections de mai 2019 n'ont pas donné lieu à une évaluation. Cependant, certaines améliorations, obtenues grâce au travail réalisé avec les Régions lors des élections précédentes, ont spontanément été reproduites, comme, par exemple, la mise à disposition du transport gratuit ce jour-là.

Le CAWaB demande la systématisation de l'évaluation des élections. A cet effet, le SPF et le Ministre de l'Intérieur, Monsieur De Crem, ont été interpellés. Une réunion regroupant les administrations régionales, fédérale, et représentants des usagers et personnes à mobilité réduite a été dès lors programmée pour début 2020 afin de coordonner les efforts en faveur de l'accessibilité.

Rencontre Unia et Inter Vlaanderen

Un module audio, qui permet aux personnes malvoyantes et aveugles de voter en autonomie, a été testé dans deux communes de Flandre. Le CAWaB suit avec intérêt ce projet et a rencontré Unia et Inter Vlaanderen qui ont pu rendre compte de cette expérience.

TOURISME ACCESSIBLE

En 2018, le CAWaB organisait le Sommet Mondial du Tourisme Accessible « [Destinations for All](#) ». Ce Sommet fut également l'occasion de sensibiliser les politiques à la nécessité de promouvoir un tourisme accessible dans les régions belges.

Ainsi, en 2019, le Ministre wallon du Tourisme, René Collin, a débloqué 10 millions d'euros pour améliorer l'accessibilité du secteur touristique (Plan Wallon d'Investissements) : 91 infrastructures touristiques vont pouvoir bénéficier de ces fonds pour améliorer leur accessibilité et obtenir une certification « Access-i ».

Mi-juin, une mission conjointe CAWaB – Access-i – Atingo s'est rendue à Montréal (Québec) pour rencontrer les organisateurs du prochain Sommet Mondial du Tourisme Accessible, prévu à Miami en septembre 2021.

Cette délégation a également profité de ce voyage outre-Atlantique pour rencontrer différents acteurs québécois qui travaillent quotidiennement en faveur de l'accessibilité : Kéroul, la Ville de Montréal, la Société de Transport de Montréal (STM), AlterGo, la Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN), une représentante du Ministère du Tourisme, l'Office des Personnes Handicapées du Québec (OPHQ), le consul de Belgique à Montréal et la Société Logique.

Ces rencontres ont été enrichissantes, parfois même sources d'inspirations en termes de

bonnes pratiques, dont certaines ont pu être transposées en Belgique entre autres dans la DPR wallonne cet été.



Rencontre CAWaB - Open Doors



Rencontre CAWaB - Société des Transports de Montréal (STM)



Rencontre CAWaB - Société Logique



Mathieu Angelo, Katy O'Reilly (Open Doors), Michel Trudel et Vincent Snoeck

Dans la même thématique, le CAWaB est intervenu lors d'une matinée de conférence à Bruxelles sur le Tourisme Accessible, organisée par ENAT (European Network for Accessible Tourism).

DIVERS

Matinée handistreaming pour les communes bruxelloises

En mars 2019, Bruxelles Pouvoirs Locaux a organisé une matinée à destination des communes pour les soutenir dans la mise en œuvre de leur politique d'égalité des chances. Le CAWaB était invité pour proposer des pistes d'actions aux communes afin d'améliorer l'accessibilité et ainsi permettre une meilleure inclusion des personnes à mobilité réduite.

Rencontre Beliris (20/03)

Le 20 mars, le CAWaB a rencontré le Directeur de Beliris, et son équipe afin de partager les constats de terrain et les pistes d'actions pour que l'accessibilité puisse être prise en compte dès le point de départ des projets.

La formation, le recours aux experts, les échanges réguliers avec le CAWaB, la modification de certains cahiers de charges types, la nomination d'un référent accessibilité, ... ont été des pistes de solutions abordées et à suivre lors des échanges futurs avec Beliris.

Rencontre BMA (Bouwmeester Maître Architecte)

De la même manière, le CAWaB rencontrait le Bouwmeester bruxellois et son équipe afin d'envisager des partenariats et une meilleure prise en compte de l'accessibilité dans les projets.

Participation workshop CEN-CEGELEC (norme européenne pour l'accessibilité du cadre bâti)

Le CAWaB a participé au workshop dédié à la présentation de la première norme européenne pour l'accessibilité du cadre bâti, la norme EN17210. Cette norme vise à proposer, aux pays européens, une référence harmonisée, composée d'exigences fonctionnelles, pour l'accessibilité du cadre bâti.

Participation soirée Coopcity « Mobilité »

Le 20 novembre, Coopcity organisait une soirée ayant pour thème : « Comment organiser une mobilité durable et inclusive à Bruxelles ». Le CAWaB y était invité en tant qu'expert des besoins des PMR et a pu relayer les besoins concrets en matière de formation des chauffeurs, de services spécifiques, d'accessibilité, ...

6. MISSION D'ACCOMPAGNEMENT DANS LA MISE EN ŒUVRE DU HANDISTREAMING

[Le CAWaB a été chargé par Equal.brussels fin 2017 d'accompagner chacun des 8 membres du gouvernement bruxellois dans la mise en place d'un projet «pilote» de Handistreaming.](#)

La mission du CAWaB, tout au long de ce travail collectif de 18 mois, consistait en l'accompagnement de ces projets, l'élaboration d'outils, la formation et sensibilisation des cabinets et administrations.



L'objectif de la mission était également de laisser une trace via une méthodologie reproductible. Le 30 mars 2019, le CAWaB a fourni au gouvernement bruxellois une brochure de rapportage comportant la présentation de ces 8 projets pilotes et la méthodologie utilisée durant ces projets pour implémenter le handistreaming. Les organes références et les outils réalisés durant la mission ont également été détaillés.

[Une autre brochure a également été rédigée et donne toutes les informations aux gestionnaires de projets, de communication, de campagnes, ... afin de rendre leur communication adaptée à tous.](#)

En décembre, le CAWaB a participé au Colloque Handistreaming organisé par le Conseil Bruxellois du Handicap en vue de présenter les conclusions de la mission et les obligations qui incombent désormais aux responsables politiques.

7. PLATEFORME



Parti du constat que les opérateurs et responsables des infrastructures, sociétés de transport, administrations publiques, ... affirment recevoir peu de signalements de problèmes d'accessibilité, le Collectif a donc décidé d'accorder plus d'espace de parole et de possibilités d'actions à toutes les personnes rencontrant ce type de problème.

Pour y parvenir, le CAWaB a décidé de lancer une plateforme web afin de donner toutes les informations nécessaires pour signaler un problème d'accessibilité dans les bâtiments ouverts au public, les transports et les voiries, à Bruxelles et en Wallonie. Grâce à cette plateforme, les PMR rencontrant des problèmes dans ces thématiques, pourront savoir comment le signaler directement au destinataire adéquat.

De plus, cette plateforme permettra au Collectif d'établir des statistiques sur les signalements émis et ainsi pouvoir les confronter aux chiffres des opérateurs et responsables des infrastructures, sociétés de transport, administrations publiques, ...

Cette plateforme est financée par Equal.Brussels et par l'Aviq et sera finalisée courant de l'année 2020.

8. VIE DE L'ASSOCIATION

Faire vivre le Collectif nécessite de développer et d'entretenir une vision commune. La rencontre de chaque association, débutée en 2018, s'est poursuivie en 2019 avec la rencontre individuelle de 5 des associations membres.

Ces rencontres ont été l'occasion pour le CAWaB d'entendre les demandes et attentes qu'ont les associations en adhérant au Collectif et l'implication qu'elles sont prêtes à fournir.

NOUVELLE PRÉSIDENTENCE

L'année 2019 a été marquée par un important changement au sein du CAWaB : Vincent Snoeck, Président du CAWaB depuis de longues années, passe le flambeau à Nino Peeters, Président de l'asbl Passe le Message à ton Voisin. Vincent Snoeck devient dès lors Trésorier du collectif. Le CAWaB le remercie chaleureusement pour son travail effectué et salue la désignation de Nino Peeters, actif dans l'association depuis 2013.



Nino Peeters et Vincent Snoeck

ENGAGEMENT D'UNE NOUVELLE CHARGÉE DE COMMUNICATION ET D'UNE ASSISTANTE DE DIRECTION

A la passation de présidence, se sont ajoutés les engagements, tout d'abord, d'une nouvelle Chargée de communication, Maia Neira Caballero, puis, quelques mois plus tard, d'une Assistance de direction, Marilou Thieren.

Au fur et à mesure que la reconnaissance de la légitimité du CAWaB grandissait au sein du monde politique et associatif, ces engagements étaient devenus une véritable nécessité pour le collectif. Avec une équipe renforcée, il est dès à présent possible pour le CAWaB de prendre en charge davantage de projets pour améliorer l'accessibilité pour tous.



Maia Neira Caballero, Chargée de communication



Marilou Thieren, Assistante de direction

DONS AVEC DÉDUCTIBILITÉ FISCALE

Le CAWaB a obtenu en 2019 son agrément pour délivrer des attestations fiscales pour tout don dépassant les 40 euros.

FORMATION DES MEMBRES DU CAWAB

Cette année, le CAWaB a organisé une formation à destination de ses membres pour apprendre à communiquer en Facile à Lire et à Comprendre (FALC), langage utilisé pour simplifier la compréhension des informations pour les personnes déficientes intellectuelles. De nombreuses associations du collectif y ont envoyé un ou deux employés. Le CAWaB tâchera de proposer d'autres formations à ses membres durant l'année 2020.

9. COMMUNICATION

Cette année, le CAWaB a mis en place de nouveaux outils pour améliorer la communication, d'abord au sein du Collectif, et ensuite, à destination du grand public.

REVUE DE PRESSE, DE POLITIQUE ET D'ACTUALITÉS

Depuis le mois de juillet, une revue politique, de presse et d'actualités est confectionnée mensuellement et rapporte diverses informations relatives à l'accessibilité telles que des questions parlementaires, fédérales, des articles de presse, des événements, des analyses, des rapports...

L'objectif de cette revue est de mettre en place une veille informative sur la thématique de l'accessibilité pour tenir informés les membres et ainsi, pouvoir réagir de manière plus rapide et efficace si besoin. D'abord destinée uniquement aux membres du CAWaB, elle est désormais diffusée à tous ceux et celles intéressés par la thématique.

Six revues de politiques et de presse ont été envoyées durant l'année, avec une belle progression d'inscrits à l'envoi (+37%).

NEWSLETTER GRAND PUBLIC

Une newsletter reprenant les actualités principales sur les actions du CAWaB est également confectionnée trimestriellement et est destinée aux membres du CAWaB ainsi qu'au grand public.

Toutes les actualités sont écrites en FALC (Facile à Lire et à Comprendre), et renvoient vers les articles complets sur le site du CAWaB.

Cinq newsletters ont été envoyées durant l'année, avec également une belle progression d'inscrits à l'envoi (+83%).

NEWSLETTER SNCB

Une newsletter concernant l'accessibilité de la SNCB est également rédigée, en français et en néerlandais, et rapporte les suites de la campagne de juin 2018 aux signataires de cette pétition, notamment les échanges tenus lors des rencontres entre le CAWaB, l'asbl Navetteurs.be et la SNCB.

Ces newsletters étaient d'abord adressées aux 55 associations et 300 personnes signataires de l'interpellation du CAWaB, lancée à la directrice de la SNCB, Sophie Dutordoir, et au Ministre fédéral de la Mobilité, François Bellot, en 2018.

Dorénavant, cette newsletter s'adresse également à celles et ceux qui désirent rester informés du suivi des revendications en matière d'accessibilité de la SNCB. Six newsletters ont été envoyées durant l'année.

ROLLS-UP ET DÉPLIANTS

Améliorer la communication du CAWaB ne pouvait s'imaginer sans la confection d'un nouveau dépliant. Le CAWaB étant toujours plus sollicité par le monde politique, professionnel, administratif, ... il était important de pouvoir offrir une « carte de visite » plus complète et surtout, qui puisse être distribuée, transportable et manipulable.

De même, deux Rolls-Up ont également été confectionnés afin d'être utilisés par le Collectif et ses membres lors de conférences, colloques, salons, ... et ainsi accroître la visibilité du CAWaB.

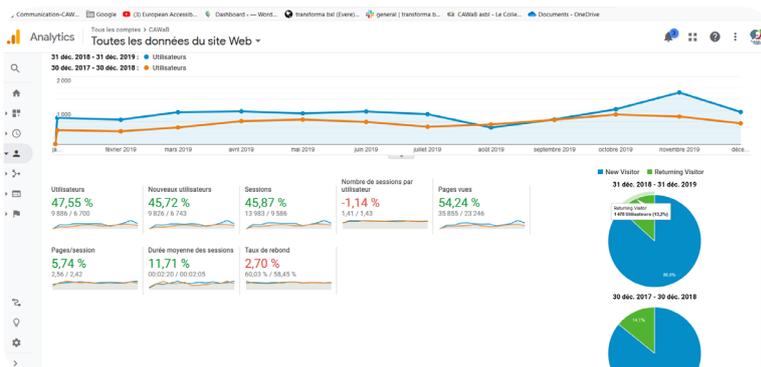


SITE INTERNET

Le site internet a connu peu de changements majeurs au niveau de son design, mais a été alimenté par de nombreux articles. Pas moins de 29 articles ont été rédigés en 2019, faisant ainsi progresser considérablement le nombre de nouveaux visiteurs. (+45,72%)

Les thématiques qui suscitent le plus d'intérêt auprès des visiteurs du site sont : l'accessibilité de l'information, communication et du numérique, des bâtiments ouverts au public, des élections et des voiries.

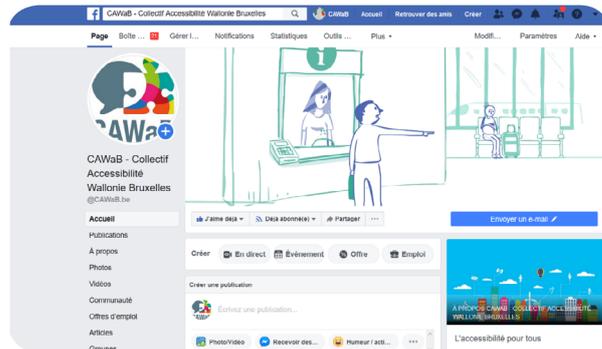
Les statistiques du site internet en 2019 montrent une belle progression, avec des augmentations de 47,55% d'utilisateurs, 45,87% de sessions (visites) et 54,24% de pages vues par rapport à l'année précédente.



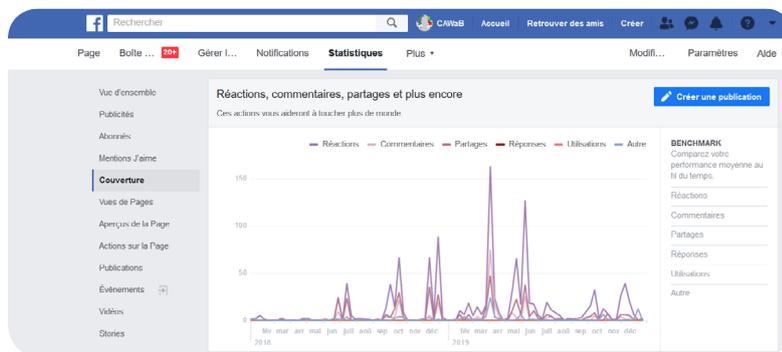
RÉSEAUX SOCIAUX

Page Facebook « CAWaB »

La page Facebook du CAWaB a été beaucoup plus active que les années précédentes. Alors qu'en décembre 2018, la page comptait 1281 mentions « J'aime », elle en compte 1571 le 31 décembre 2019, ce qui équivaut à une progression de 21,69%.



De plus, 196 publications ont été postées cette année. Les thématiques qui suscitent le plus d'intérêt auprès des abonnés de la page sont : la mobilité, les aménagements pour les PMR, les rencontres, les débats et réformes politiques et enfin, les transports publics.



Compte Twitter « CAWaB »

[Le compte Twitter du CAWaB](#) a connu, lui aussi, une belle progression. Le CAWaB a tweeté 89 fois en 2019 et comptait, fin décembre 2019, 357 abonnés, soit 20,61% en plus que l'année 2018.

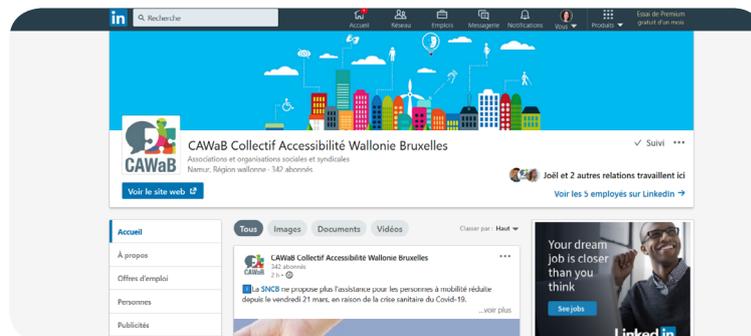
Sur Twitter, les thématiques qui suscitent le plus d'intérêt auprès des abonnés de la page concernent : la mobilité, les rencontres, les débats et réformes politiques et enfin, les transports en commun.



Page LinkedIn « CAWaB »

[La page LinkedIn du CAWaB](#) a véritablement commencé à être exploitée à partir de mars 2019. Alors qu'initialement, la page ne comptait que quelques abonnés, son nombre finit par exploser pour atteindre le nombre de 200 abonnés au 31 décembre 2019.

La thématique qui suscite le plus d'intérêts auprès des abonnés est la mobilité, du fait que certains abonnés de la page travaillent dans ce secteur.



10. LE CAWAB DANS LA PRESSE

ARTICLES DE PRESSE

Cette année, le CAWaB a également continué à être présent dans les médias. Voici une liste non-exhaustive des articles de presse pour lesquels le CAWaB a été invité à s'exprimer :

- La Libre Belgique le 9 mars : « [Ces chantiers terminés et toujours pas accessibles aux PMR](#) »
- La Libre Belgique le 26 mars : « [Elles sont déterminées : les personnes à mobilité réduite veulent être entendues par le politique](#) » (article payant)
- La DH le 17 avril : « [Les mesures de la SNCB pour améliorer la mobilité des PMR](#) » (article payant)
- La DH le 13 septembre : « [Le plan de la SNCB pour améliorer la mobilité des PMR](#) » (article payant)
- Le Soir le 18 octobre : « [Pour les PMR, les transports en commun, une vraie galère](#) » (article payant)
- La DH le 4 décembre : « [Les futurs trains ne sont pas adaptés à la hauteur des quais](#) » (article payant)

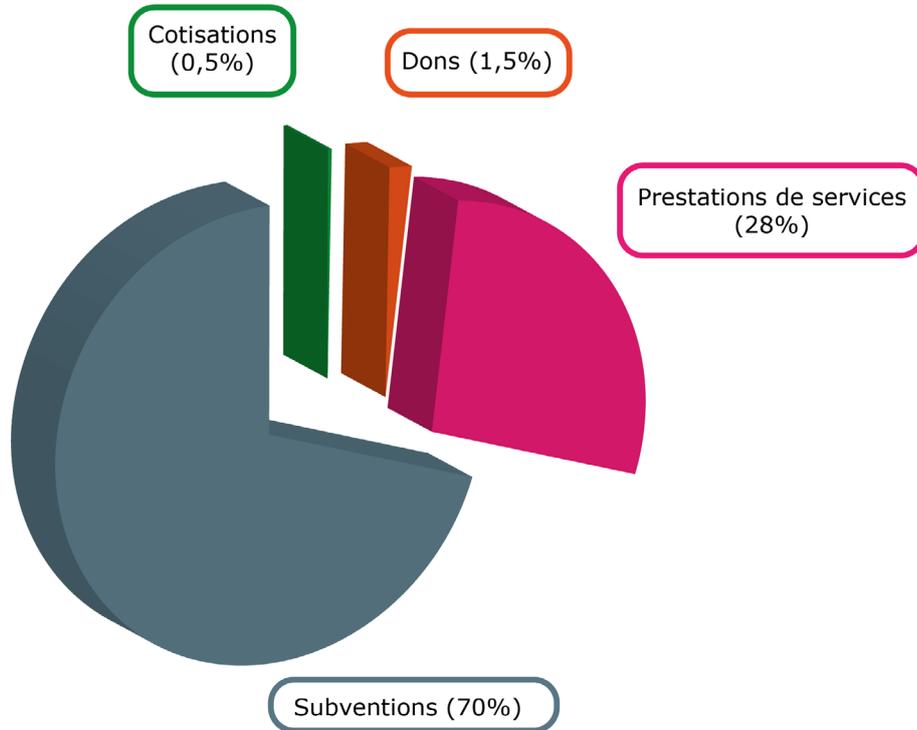
ARTICLES DE MAGAZINES SPÉCIALISÉS

En plus d'être sollicité par les médias traditionnels, le CAWaB a fait son apparition dans des magazines spécialisés.

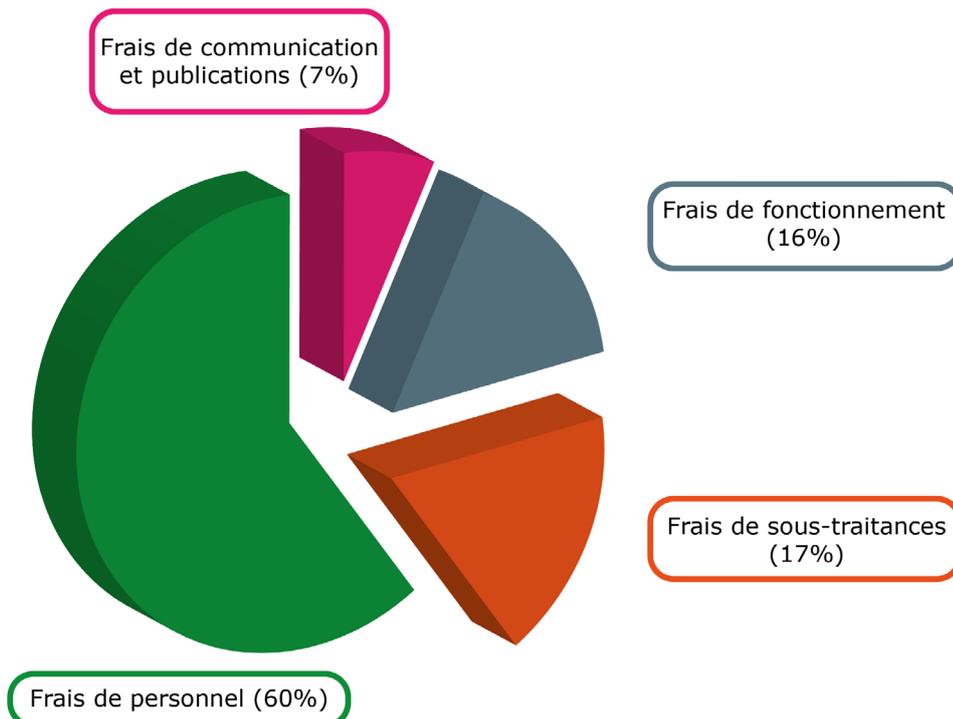
- La Codef Info du mois de septembre : « [CAWaB pour une meilleure accessibilité pour tous](#) » (page 12)
- Touring Magazine n°255 : « [Une meilleure mobilité pour tous](#) » (page 41)

11. COMPTES ANNUELS 2019

Rentrées



Dépenses



12. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

Le contexte électoral de cette année 2019 a permis de se plonger corps et âme dans une des missions premières du CAWaB, à savoir la sensibilisation et la militance auprès des décideurs politiques : organisation d'un débat pré-électoral, participation aux consultations de la société civile, ...

Si en Wallonie, les intentions du gouvernement sont perceptibles, avec l'introduction dans la DPR de nombreux objectifs en lien avec l'accessibilité, la prise en compte de l'accessibilité à Bruxelles semble plus difficile à inscrire noir sur blanc.

Au travers des travaux du CAWaB, l'accessibilité se montre chaque jour un peu plus dans sa transversalité. Il est difficile de traiter tous ses aspects tant ceux-ci sont nombreux. La communication et le numérique sont des thèmes qui reviennent régulièrement ces derniers mois, avec le besoin pour tous, y compris les personnes en situation de handicap intellectuel et sensoriel, d'accéder à des sites internet et une information accessible.

Les membres du Collectif ont également soulevé les difficultés d'accès aux services de santé, que ce soit au niveau des infrastructures mais aussi des services et de l'accueil. Les membres approfondiront cette thématique en 2020 pour proposer des recommandations aux décideurs et acteurs de terrain.

La formation revient également régulièrement dans les échanges. Il est dès lors essentiel de veiller à l'avenir à la formation des futurs professionnels à l'accessibilité : architectes, mais aussi professionnels de la communication, du tourisme, de l'accueil, ...

En 2020, il faudra rebondir sur les engagements pris par les gouvernements, mais aussi les interpeller pour qu'ils en prennent d'autres, les sensibiliser encore et toujours, être à l'écoute, et surtout... se faire entendre.

Pour permettre à tous d' « AGIR pour l'accessibilité », le CAWaB a lancé un projet en 2019, qui aboutira en 2020 sur la création d'une plateforme d'information en ligne permettant à tous de savoir comment signaler les obstacles rencontrés sur les voiries, dans les bâtiments et les transports. Au-delà de l'information qu'elle portera aux citoyens, cette plateforme sera un également un outil de sensibilisation des différents services sur les difficultés d'accessibilité rencontrées par les usagers.

Enfin, la reconnaissance du CAWaB a elle aussi permis, en trois ans seulement, de lancer une asbl « coupole » sur les rails, avec des agréments et conventions à Bruxelles et Wallonie, assurant les postes en place pour quelques années certainement. Cette perspective offre une belle opportunité à l'équipe en place pour améliorer la gouvernance au sein du Collectif en 2020, afin de parfaire le fonctionnement du réseau et ainsi veiller systématiquement à la prise en compte de l'accessibilité pour tous dans les politiques.

CAWaB asbl

Collectif Accessibilité Wallonie Bruxelles

Siège Social :

Avenue Jules Bordet, 13
1140 Bruxelles, Belgique

Siège d'Exploitation :

Rue de la Pépinière, 23
5000 Namur, Belgique

Tel: 081/13.97.87

E-mail: info@cawab.be
Site web: www.cawab.be

Avec le soutien de:

